TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

ATTENTION :
Les dégâts causés par la négligence de l'utilisateur ou
par accident ne sont pas couverts par la garantie

PREVENTION DES CHOCS :
Des chocs sur les boutons du panneau de contrôle,
ou sur le panneau de contrôle ou sur le boitier,
peuvent causer des fuites et par là, la défaillance de l'appareil.
De tels dommages ne sont pas couverts par la garantie.

CABLE ARRACHE :
Au montage du CZ-21, laissez du mou au cable de sorte de pouvoir
rabattre complètement le disque de détection sans tendre le cable.
Les problèmes de câbles arrachés ne sont pas couverts par la garantie, même
si issus de mouvements répétitifs.

Fisher Labs®

www.fisherlab.com
1465-H Henry Brennan Dr., El Paso, TX 79936 • (915) 225-0333

Pour tout litige, seule la version américaine de ce manuel fait autorité.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Fisher Labs®

CZ-21 QuickSilver

Recherche profonde, sur terre ou sous l'eau, détecteur de métaux

Mode d'emploi

Laboratoires Fischer

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

TABLE DES MATIERES

A propos de votre détecteur....page 01
Mise en route rapide....page 03
Assemblage....page 05
Réglage....page 06
- sur terre et eaux peu profondes....page 06
- en plongée....page 07
- accroché à la ceinture....page 08

Panneau de contrôle....page 10
Démarrage....page 11
Balance des sols....page 11
- Touch pad....page 12
- Pompage....page 13

Modes de recherche....page 15
- Auto tune....page 15

Target ID....page 16
Recherche sur terre ou eaux peu profondes....page 18
Recherche sous l'eau....page 21
Pinpointing....page 22
Identification de cible....page 23
Récupération de cible....page 27
Outils de récupération....page 28
Faux signaux....page 29
Remplacement des piles....page 33
Entretiens....page 35
Joint de porte du logement des piles : orientation....page 36
Où utiliser votre détecteur de métaux aux US....page 37
Spécifications....page 38
Code éthique des chasseurs de trésors....page 40

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Garantie limitée de 2 ans

Le CZ-21 est garanti contre les défaillances matérielles et les erreurs opératoires dans des conditions normales d'utilisation à partir de la date d'achat du premier propriétaire.

Les dommages causés par des négligences ou de mauvaises utilisations de ce détecteur ne sont pas couvertes par la garantie. Les décisions concernant les abus ou mauvaises utilisations restent à la discrétion du fabricant.

Une preuve d'achat est nécessaire pour toute réparation sous garantie.

La garantie couvre les réparations et éventuellement le changement selon notre décision. Le transport pré-payé reste à la charge du client à l'aller comme au retour, sous la responsabilité du client.

Fisher Research Labs, Inc.
1465-H Henry Brennan Dr.
El Paso, TX 79936
Phone: 915-225-0333 ext.118

La garantie ne prend pas en charge les frais de transport du détecteur hors des US

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

CODE ETHIQUE

PRESERVONS NOTRE LOISIR PRÉFÉRÉ

Les lois sur les détecteurs de métaux sont de plus en plus nombreuses. Dans de nombreux états, son utilisation est strictement réglementé. Ne laissez pas ces dérives survenir chez vous.

Toujours demander la permission des propriétaires des terrains prospectés.
Toujours laisser les sites plus propres qu'avant votre passage : éliminer le maximum de déchets métalliques.
Toujours reboucher ses trous proprement que vous soyez dans un parc ou dans la nature.
Toujours respecter toutes les lois relatives à la chasse au trésor
Toujours rapporter les objets précieux à leur propriétaires légitimes
Toujours faire en sorte de donner une bonne impression sur votre loisir.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

A propos de votre détecteur

Votre CZ-21 Quicksilver est un détecteur tous terrains conçu pour être utilisé sur terre, plages, eaux douces ou salées. Voici quelques caractéristiques importantes :

1. **Etanche** jusqu'à 76 mètres de profondeur
2. **Recherche 3 tons selon l'ID** de la cible (tonalité basse pour le fer, tonalité moyenne pour les tirettes, feuilles métalliques ou la plupart des anneaux d'or, et tonalité haute pour les monnaies US, les anneaux d'argent et certains anneaux d'or)
3. **Profondeur** : analyse brevetée de signal de domaine de Fourier. Deux compensations VLF des effets de sol (à 5 et 15 Khz) permettent d'obtenir deux fois plus d'information sur les cibles pour une analyse et une identification plus justes.
4. **Deux modes de recherche** : un mode target ID silencieux à balayage lent, et un mode autotune plus bruyant en tous métaux.
5. **Pinpointing VCO sans mouvements** : activer le bouton pinpoint et la tonalité audio augmente en volume et en intensité au fur et à mesure que le centre du disque approche de la cible.
6. **Alerte sur cibles volumineuses** : les circuits du CZ-21 peuvent surcharger sur des cibles très volumineuses. Un son de cloche caractéristique vous avertira alors immédiatement que votre cible est trop volumineuse pour être identifiée.
7. **Amplification sonore des signaux de petites cibles** : si vous augmenter le volume au delà du niveau 5, les signaux des cibles importantes restent au même niveau sonore alors que les signaux des petites cibles (ou des cibles profondes) ont des signaux sonores plus forts.
8. **Balance des sols manuelle rapide** : activez le bouton pinpoint et abaissez le disque vers le sol, et réglez alors le *ground control* juste en dessous de l'*audio tone* : votre balance est faite pour les conditions de sol de votre site.
9. **Compartiment étanche séparé pour les piles** : protège l'électronique de toute fuite.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

A PROPOS DE VOTRE DETECTEUR

10. Disques de détection : le CZ-21 est livré soit avec le disque standard de 8 ", soit avec le disque de 10 ". Les disques sont définitivement fixés.
11. Équilibré, confortable, et montable à la ceinture : repose bras ergonomique, poignée agrippante douce, et un boitier de contrôle allant à la ceinture.
12. Compensation de la salinité de l'eau : l'eau salée est électriquement conductrice, et donc induit nombre de faux signaux. Contrairement à de nombreux autres détecteurs de métaux , le CZ-21 utilise l'analyse des signaux du domaine de Fourrier pour annuler les signaux de l'eau salée. Tout au plus entendrez vous comme un soupir si vous détectez près de la surface avec une sensitivité très élevée.
13. Utilisation facile : prenez le détecteur, ajustez les contrôles sur les cercles rouges et commencez la prospection sur *coins-only* (monnaies uniquement). Ou, pour une meilleure performance, ajustez les contrôles selon votre situation.

Lisez attentivement les instruction de ce mode d'emploi, exercez vous souvent et vous serez fin prêt à une chasse au trésor. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, des commentaires ou même pour nous faire part de belles trouvailles...

Fisher Research Labs

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

SPECIFICATIONS

Piles.....Compartiment séparé étanche..... Oui
.....Type.....(4) 9V alcalines
.....Durée .....35 – 55 heures
.....NiCd 10 – 20 heures

Températures opératoires.….....0° - 43°C

Amplification des petites cibles.....Oui
Réglage manuel du *Threshold*.....en mode *autotune*
ID de cible.....trois tons, et une sonnerie de cloche en cas de surcharge avec une cible volumineuse, et 7 pré-réglages.

Remarques :

1. soumis à l'entraînement ou à des modifications hors notice
2. Approximation
3. Procédé
4. Le CZ-21 est un détecteur dynamique.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

SPECIFICATIONS

Longueur .....déplié..... 50” (125 cm)
replié.....30” (75 cm)

Poids	**disque 8 "**	**10,5 "**	**5 "**
Complet (avec écouteurs).....	2,5 kg	3,17 kg	2,7 kg.
Canne et disque.....	1 kg	1,19 kg	1,4 kg
Boitier de contrôle.....	1,4 kg		

Fréquences ..... 1. *Dual*, recherche VLF 5 KHz et 15 KHz
2. audio des cibles

I.D. Du fer..... 200 Hz (tonalité basse)
Feuilles et canettes I.D. ..450 Hz (tonalité moyenne)
Monnaies I.D.....1 KHz (tonalité haute)
Autotune .....500 Hz - 1 KHz (VCO)
Pinpoint .....500 Hz - 1 KHz (VCO)

Modes Opératoires

Autotune.....VLF-dynamique, tous métaux avec réglage du threshold
I.D. De cible.....VLF-Slow Motion, mode silencieux avec Discrimination
Pinpoint.....VLF, tous Métaux, statique

Disque de détection..Type .....Concentrique
Diamètre ..... 8”, 10.5” ou 5”
Shielding .....100% ESI
Interchangeable .....Non
Réponse Visuelle des cibles.....Dual L.E.D

Écouteurs.....étanche, Piezo Électrique
Interchangeable.....Non

Balance des effets de sol.....bouton tactile, Manuelle ou préréglée
portable à la ceinture..... Oui
eau salée/eau douce..... Oui
Utilisation sur terre ferme.....Oui
Submersible.....jusqu'à 76 mètres

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

MISE EN ROUTE RAPIDE

Pré-réglages d'usine “allumez et détectez”

Votre CZ-21 Quicksilver est simple d'utilisation. Mais nous vous recommandons tout de même de faire l'effort d'en lire le mode d'emploi en entier. Vous pourrez alors en tirer le maximum d'efficacité en le réglant à vos besoins et à vos conditions de prospections.

Figure 1 : les pré-réglages d'usine opérationnels (entourés en rouge ou en bleu sur le panneau de contrôle du CZ-21) vous permettent de détecter immédiatement.

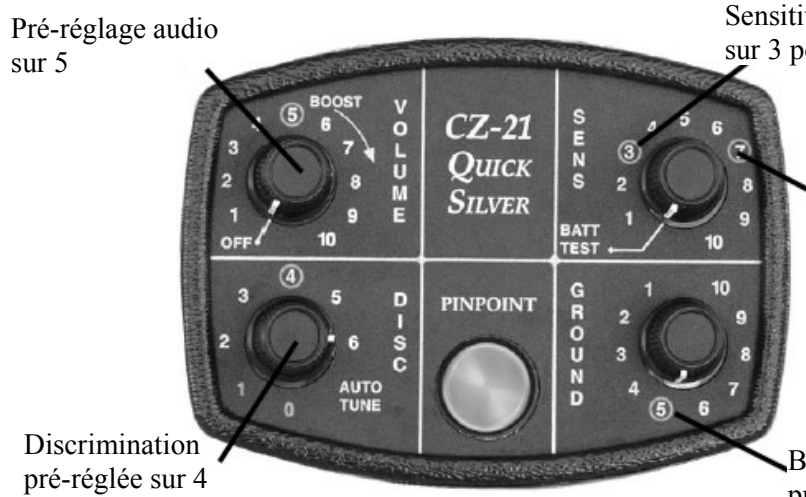

1. Placez tous les boutons sur les pré-réglages rouges (Volume=5, Sensitivité=3, Ground=5, Disc=4). Ceci vous place en recherche monnaies uniquement (coins only), vous pouvez alors commencer à détecter. Souvenez vous que la balance des sols ground=5 n'est probablement pas le meilleur réglage pour l'endroit que vous prospectez. Le niveau de la sensitivité est réglé de sorte de réduire les faux signaux issus de la minéralisation du sol.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

2. Réglez le volume du son à votre convenance pour obtenir un signal confortable lorsque le disque passe au dessus d'une grande cible profonde.
3. Avancez lentement, faites chevaucher chaque balayage du disque de détection avec le balayage précédent. Souvenez vous que le disque doit être en mouvement pour permettre la détection.
4. Lorsque vous obtenez un signal clair et répétitif, faites un *pinpoint* sur la cible.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

UTILISER VOTRE DETECTEUR AUX US

Forêts nationales et réserves fédérales : les détecteurs de métaux ne sont autorisés que sur permission spéciale à demander auprès du bureau de l'administration fédérale de chacun des sites.

Corporation des ingénieurs, lacs, rivages et campagne : les permissions sont accordées surtout pour des sites qui ont déjà été dérangés, comme les plages et la bande cotière de baignade. Les lacs et terres doivent être autorisés par le corps principal des ingénieurs militaires. Chaque district a sont propre bureau.

Parcs et réserves : quelques parcs d'état acceptent les détecteurs de métaux, mais d'autres pas. Vérifiez toujours auprès des rangers de chaque parc si vous pourrez ou pas vous servir d'un détecteur de métaux.

Bureau de gestion des terres (BLM) : seules certaines zones sont ouvertes à la détection, vous devrez vérifier ce point auprès des bureaux de chacun des districts.

Parcs urbains (villes ou conté) : la plupart sont ouverts à la détection sauf affichage contraire ou décret local. En cas de doute, renseignez vous auprès des services des parcs et jardins.

Les terrains des écoles publiques : la plupart autorisent les détecteurs de métaux, sauf signalisation contraire, décret, loi locale ou interdiction par un employé de la dite école. Vous devrez donc d'abord vérifier avec l'administration de chaque école.

Terrains privés : vous devrez toujours demander la permission au propriétaire, et il est toujours préférable d'avoir cette permission par écrit.

Lieux et sites historiques : la détection y est toujours interdite : n'y pensez même pas.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

COUVERCLE DU LOGEMENT PILES

VUE EN COUPE

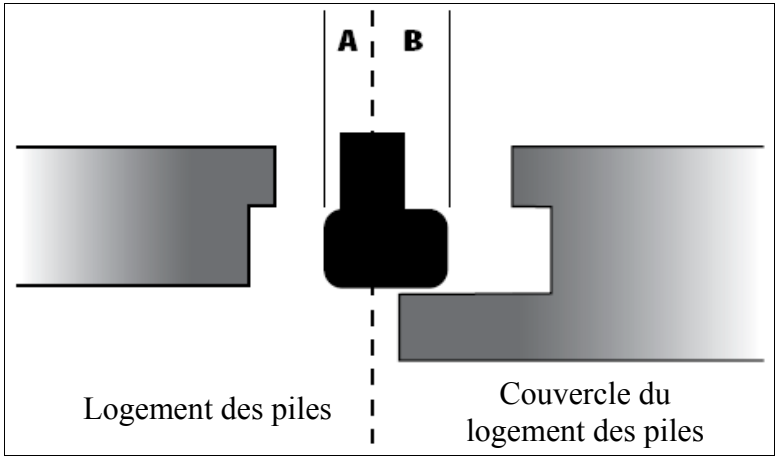

A : coté le moins épais vers le logement des piles
B : coté large vers le couvercle

Figure 16 : installation du joint d'étanchéité du couvercle du logement des piles.

Le joint d'étanchéité qui entoure le couvercle doit être installé avec le coté large (B) vers le couvercle.

Si vous enlevez le joint pour le nettoyer, replacez le correctement. Une mauvaise installation aboutira à des fuites.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

ASSEMBLAGE

L'assemblage du CZ-21 est simplifié. Manipulez le avec soin, entretenez le régulièrement et il vous apportera des années de satisfaction.

1. Sortez de la boite les écouteurs, la poignée et la disque de détection. Veillez à éviter toute contrainte sur le cable de connexion.
2. Ajustez le bas de canne à la longueur approximative selon votre utilisation : étendue pour une utilisation debout, et aussi courte que possible pour une utilisation en plongée. Pour ajuster la longueur du bas de canne, placez l'ergot à ressort dans un autre trou du tube.
3. Déroulez juste assez de cable pour attacher le disque sur le bas de canne
4. Otez le boulon et l'écrou à ailettes du disque de détection. Alignez le trou du bas de canne entre les deux trous du disque de détection. Attachez en remettant le boulon et l'écrou : serrez à la main.

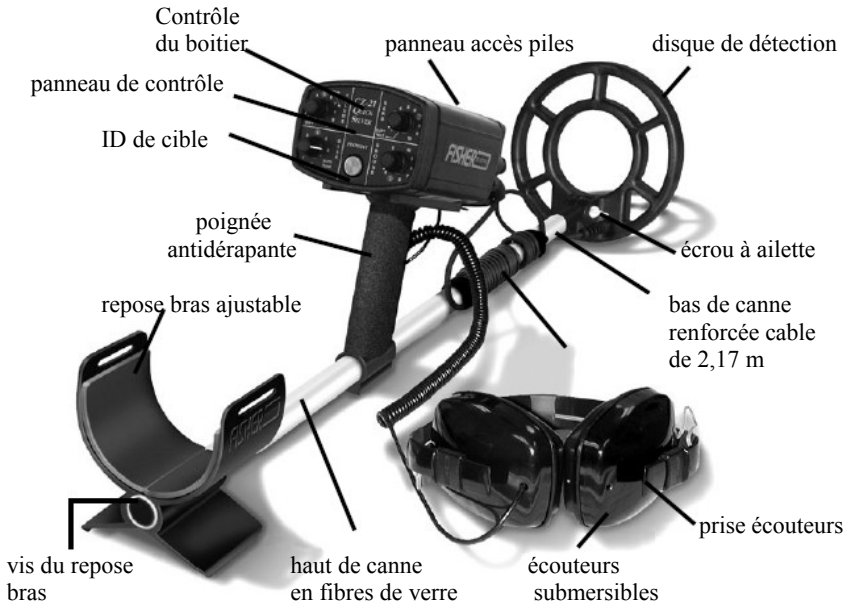

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

ASSEMBLAGE

Le repose bras peut être repositionné pour un maximum de confort. Il faut alors ôter la vis du repose bras, le faire coulisser jusqu'à la position suivante et remettre la vis du repose bras.

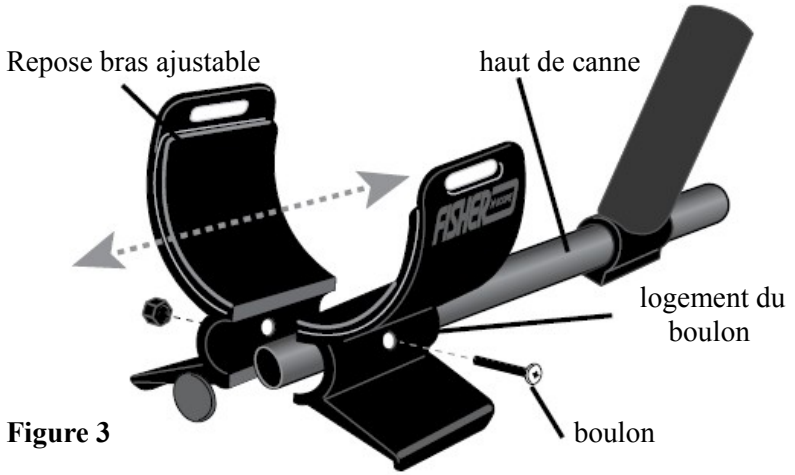

Figure 3

REGLAGE

Figure 4 : sur terre ou en eaux peu profondes, gardez votre bras tendu et votre disque de détection parallèle au sol à moins de 5 cm du sol.

REGLAGES TERRE / EAU PEU PROFONDE

Mettez les écouteurs autour de votre cou, le temps de faire les quelques réglages suivants :

1. Ajustez la longueur de la canne et son angle avec le disque de détection. Ce dernier doit être parallèle au sol, à 15 cm devant vous.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

MAINTENANCE

Le CZ-21 demande peu de soins pour durer : il est construit avec des matériaux de très haute qualité, il est étanche jusqu'à 76 mètres.

Manipulations

1. ne laissez pas tomber votre détecteur
2. Ne laissez pas tomber le boitier directement sur les boutons
   Les dommages causés par des chocs ne sont pas couverts par la garantie.

Entreposage

1. Si vous ne vous servez plus de votre détecteur, ôtez les piles. Les dommages causé par l'acide des vieilles piles peuvent être graves.
   Les dommages causés par l'acide des piles sont hors-garantie.
2. Evitez les températures extrêmes. Ne laissez pas votre détecteur dans une voiture fermée en plein soleil.

Nettoyage

1. Le sable et les débris entre les « oreilles » du disque et le bas de canne ont un pouvoir abrasif sur le disque et la canne.
2. Les garnitures d'écouteurs amovibles permettent l'élimination du sel de mer.
3. Le sable et autres saletés entre le haut de canne et le bas de canne peuvent coincer le bas de canne, n'hésitez donc pas à rincer souvent cette partie.
4. Rincez bien le bas de canne sous les deux boutons du panneau de contrôle après une utilisation dans l'eau salée.
5. Nettoyez et séchez bien la zone autour du couvercle du compartiment des piles avant de l'ouvrir.

Compartiment des piles

1. Otez le couvercle du compartiment des piles et vérifiez l'absence d'eau.
2. Maintenez la fermeture du compartiment des piles propre. Rincez souvent le joint. Lavez le joint à l'eau savonneuse tiède : jamais de silicones ou d'hydrocarbures.
3. Remettez le joint dans le bon sens.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

CHANGEMENT DES PILES

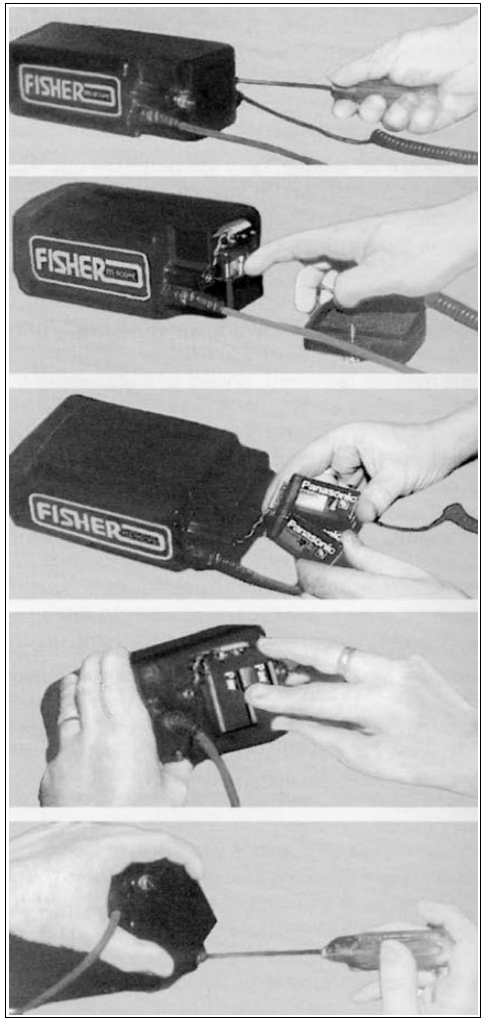

Ne serrez pas les boutons à l'excès : si vous les serrez avec un outils, ne dépassez pas une force de 1kg/cm.

***

TENSION ECROU-BOULON

Une graisse au lithium est disposée entre les surfaces de contact du boulon et le compartiment des piles.

Avec le temps, cette graisse peut disparaître et amener le boulon à résister à une manipulation manuelle. Dans ce cas, remettez un peu de graisse au lithium.

Figure 15 : remplacement des piles

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

REGLAGE

2. Laissez assez de mou au cable pour permettre au disque de détection de prendre n'importe quelle position sans que le cable soit tendu. Le serrage de la vis du disque de détection doit être suffisante pour immobiliser le disque de détection.
3. Vous devez maintenant pouvoir commencer à détecter en vous penchant très légèrement vers l'avant. Votre disque de détection ne doit pas être à plus de 5 cm du sol. Votre bras doit rester droit, le disque parallèle au sol, devant vos pieds, n'hésitez pas à ajuster l'angle du disque de détection si nécessaire.

REGLAGE POUR LA PLONGEE

Contrairement à la plupart des détecteurs de métaux VLF, le CZ-21 reste très performant dans l'eau de mer. Cette aptitude, doublée d'un disque capable de détecter profondément, en fait l'outil idéal pour la chasse aux trésors sous-marins et la détection en plongée. Le CZ-21 est étanche jusqu'à 76 mètres. N'oubliez pas de rester prudent en plongée.

1. Dans ce cas, ramener la canne à sa plus petite longueur, avec le cable superflu enroulé serré autour de la canne.

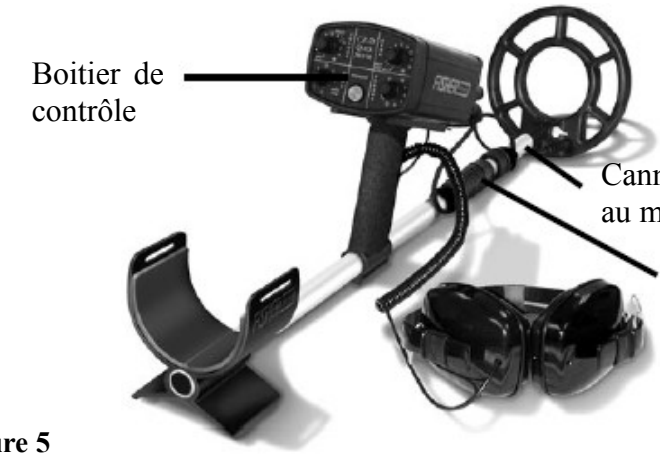
Boitier de contrôle
Ajustez la longueur de la canne au minimum en plongée.
Canne de détection au minimum
cable superflu enroulé serré

Figure 5

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Ne portez pas le boitier de contrôle à la ceinture.

2. Ajustez le disque de détection parallèle au fond marin (de rivière ou de lac).
3. Assurez vous que le cable superflu est serré sur le haut de canne avec assez de mou aux extrémité pour que le disque de détection puisse bouger sans jamais tendre le cable. Mais attention : trop de cable libre près du disque de détection génère de faux signaux
4. Enlevez les écouteurs de vos oreilles lorsque vous remontez de plongée pour aider les pressions à s'équilibrer.

Attention : mettre le boitier de contrôle à la ceinture est déconseillé pour une utilisation sous l'eau. Le cable du disque de détection peut s'emmêler autour d'objets immergés et vous gêner en cas de remontée d'urgence.

METTRE LE BOITIER A LA CEINTURE

Pour plus de facilité, le boitier de contrôle peut être porté à la taille via son clip de ceinture.

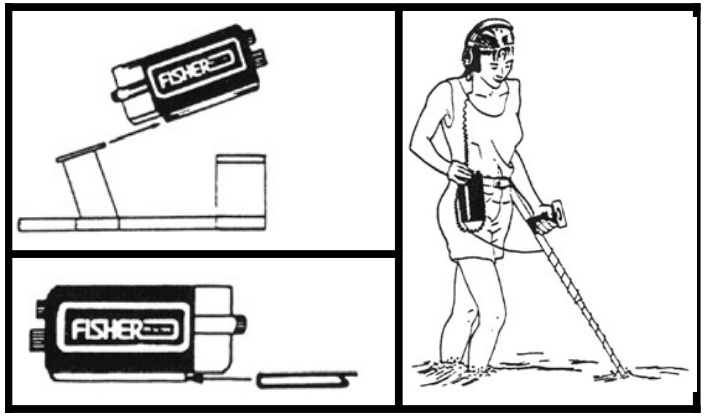

Figure 6 : vous pouvez porter le boitier de contrôle à la ceinture en faisant glisser ce boitier de sa position sur la poignée et en le clippant à la ceinture. Ceci réduit le poids de la canne, et donc les efforts à fournir.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

REMPLACEMENT DES PILES

Le CZ-21 fonctionne avec quatre piles de 9 volts situées à l'arrière du boitier de contrôle. Les piles ont un compartiment étanche séparé de la partie électronique pour éviter tout accident de fuite. L'eau dans le compartiment des piles ne saurait ainsi endommager les circuits. Pour changer les piles :

1. Dévissez partiellement les deux visses pour pouvoir ouvrir le capot du compartiment des piles. Ce sont des visses anti-perte : elles ne peuvent donc pas être complètement enlevées du capot.
2. Enlevez le bloc des piles du boitier de contrôle. Il n'est pas nécessaire d'enlever le connecteur. Attention, ne tirez pas exagérément sur le fil électrique.
3. Enlevez les piles usagées et remplacez les toutes par des piles neuves alcalines ou rechargeables NiCad. Ces dernières durant moitié moins longtemps que des alcalines.
4. Replacez le bloc alimentation dans le logement du boitier de contrôle. Placez à la main d'abord le haut du bloc, puis le bas du bloc des piles.
5. Assurez vous que le joint et les surfaces à emboiter soient bien propres sans aucun débris avant de remettre le capot. **CECI EST TRES IMPORTANT!** Voir page 36 pour l'orientation du joint.
6. Resserrez les visses à la main, puis faites un quart de tour supplémentaire avec un tournevis.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

a) De petites monnaies (proches de la surface) ou des monnaies peu profondes donnent un double bip : un bip à chaque bord de la monnaie, un peu comme pour une tirette de canette. Une monnaie placée de coté ne génère alors qu'un seul bip au dessus de la cible si le disque de détection a un angle adéquat.
b) Une monnaie posée sur le sol avec un angle peu donner un seul signal mais pourra aussi lors d'un pinpoint sembler être à un emplacement distant de plusieurs centimètres de sa localisation véritable. N'hésitez donc pas à élargir votre trou de plusieurs centimètres si vous n'avez pas trouvé la cible.
c) Une grande cible profonde comme un tuyau ou une plaque d'égout à 60 cm génère souvent une forte réponse de pièce. Si votre trou fait déjà 30 cm, et que le détecteur sonne toujours, vous avez un objet volumineux profond, vous pouvez alors cessez de creuser si vous êtes à la recherche de pièces de monnaies isolées.

11. Exercez vous ! Exercez vous au dessus de cibles connues, faites des balances des effets de sols, faites des pinpointing. Relisez les chapitres nécessaires de ce guide si vous avez le moindre problème.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Placer le boitier de contrôle du CZ-21 à la ceinture diminue le poids de la canne de moitié, ce qui vous permet de prospecter plus longtemps avec moins de fatigue.

1. Saisissez la poignée fermement d'une main, l'autre main posée sur le boitier de contrôle.
2. Faites glisser le boitier de contrôle vers vous pour le séparer de son support.
3. Insérez le clip de ceinture en le' faisant glisser au dos du boitier de contrôle. L'ajustement est serré : vous devrez plier l'agrafe légèrement.
4. Ne déroulez que la quantité de cable nécessaire à la détection.
5. Accrochez le clip à votre ceinture à droite pour les gauchers et à gauche pour les droitiers.

Remarque : à cause de la grande sensitivité du disque de détection du CZ-21, en portant le boitier à la ceinture peut amener des faux signaux lorsque le disque arrive en bout de course de son balayage du coté où vous portez le boitier. Selon la longueur de la canne et votre stature, le disque peut éventuellement détecter le boitier.

REMARQUE SUR LA GARANTIE :

des dommages sur les prises du cable ne sont pas garantis s'ils sont issus d'un arrachement. Avant de sortir le boitier de contrôle pour le porter à la ceinture, n'oubliez pas de déconnecter le cable.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

PANNEAU DE CONTROLE

1. **VOLUME/OFF** : marche/arrêt et réglage du volume sonore. Le volume est gradué normalement de 1 à 5, puis de 5 à 10 les réponses des plus grandes cibles n'augmentent plus alors que les signaux des plus faibles augmentent.
2. **DISC** : Entre 0 et 6, le CZ-21 est en mode *"Target ID"* (Identification de cible) qui est un mode silencieux, sans *Threshold* (bruit de fond), dynamique et avec discrimination : ceci vous permet d'identifier et donc d'ignorer (*"Reject"* ou d'accepter tous les genres de métaux. Dans le mode *AUTOTUNE*, le CZ-21 est en *"tous métaux"* et détectera un peu plus profond, mais ne pourra pas vous permettre de discriminer, d'identifier ou de rejeter une cible.
3. **GROUND** : cette fonction de balance des effets de sols permet d'annuler les effets de la minéralisation. Une utilisation correcte de ce réglage minimise les faux signaux du sol, et permet de tirer le maximum du potentiel du CZ-21, quelles que soioent les conditions de sol, sable océanique compris.
4. **SENS** (sensitivité)/BATT TEST :

   SENSITIVITE : plus son réglage est élevé et plus le détecteur est sensible. Commencez avec une sensitivité basse jusqu'à avoir plus d'expérience avec ce détecteur. ③ est le réglage par défaut conseillé dans l'eau de mer. ⑦ est le réglage conseillé en eau douce.

   BATT TEST : pour tester les piles
   1. réduisez le volume à un niveau bas
   2. mettez les écouteurs
   3. Mettez la sensitivité sur la position BATT TEST
   4. tournez le bouton VOLUME pour monter le volume sonore, comme vous arrivez à la position 10, le volume et la tonalité indiquent le niveau de charge des piles.

Figure 7

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

FAUX SIGNAUX

6. **Sable mouillé salé** : le CZ-21 est performant sur tous ces sables sauf pour les sables noirs. Reportez vous au chapitre sur les sables noirs plus loin. Vous serez en mesure de réduire le nombre de faux signaux causés par l'eau salée en diminuant la sensitivité et en vérifiant votre balance des effets de sol..
7. **Hot Rocks** : certaines roches particulièrement minéralisées seront vues par le détecteur comme un métal. En mode Autotune, le CZ-21 réagira à la plupart de ces pierres. Les prospecteurs doivent apprendre à distinguer ces hot-rocks des objets métalliques. En mode *target ID*, certaines de ces roches seront discriminées avec *DISC=0* et la plupart des autres roches seront reconnues comme ferreuses et donc discriminées avec *DISC=1*.
8. **Fin de balayage** : Les modes de recherche silencieux émettent souvent des faux signaux en fin de balayage, juste lorsque le disque s'arrête avant de repartir dans l'autre sens. Si ceci advenait, essayez les solutions suivantes :
   a) balayez sans à coup, lentement et près du sol
   b) vérifiez votre balance des effets de sol
   c) diminuez la sensitivité
   d) assurez vous que le disque de détection est correctement fixé et que le cable de connexion est correctement branché.
9. **Outils d'excavation** : si vous transportez un tamis pour le sable, une pelle etc. gardez les derrière vous car le CZ-21 est asssez sensible pour les détecter à chaque fois que le disque s'en rapprocherait.
10. **Objets longs et ferreux** : si vous obtenez deux bips rapprochés et que vous ne trouvez pas la cible, il est probable que vous soyez à proximité d'un objet long, sans doute ferreux. Heureusement, dans la majorité des cas, le CZ-21 identifiera cette cible correctement. Dans de tels cas, la cible se trouve entre les deux bips, ou si vous avancez avec le bon angle par rapport à votre direction de départ, en mode ID Identification, vous recevrez un simple bip juste au dessus de la cible.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

FAUX SIGNAUX

En réduisant votre niveau de sensitivité et avec des balayages plus courts et plus lents, ou encore en augmentant la discrimination, vous réduirez le nombre de ces faux signaux.

2. **Les cibles profondes** : elles peuvent être mal reconnue avec le CZ-21. Par exemple, une monnaie profonde peut être reconnue comme ferreuse, ou, une cible ferreuse profonde peut être reconnue comme une monnaie. Il y a peu de solution à ce problème si ce n'est l'utilisation du mode pinpoint qui vous placera juste au dessus de la cible. Vous pouvez aussi réduire la sensitivité pour ainsi ignorer les déchets ferreux profonds.
3. **Interférence électrique** : des interférences sonores continuelles issues de stations tv/radio, de lignes haute tension, ou d'autres détecteurs peuvent être éliminées soit en s 'éloignant des sources des interférences, soit en essayant une des solutions suivantes :
   a) passer en mode *autotune*
   b) réduire la sensitivité
   c) ralentir la vitesse de balayage.

   Si les interférences sont minimes, et que vous souhaitez prospecter malgré tout, testez votre CZ-21 au dessus d'une cible connue pour vérifier son efficacité. A l'intérieur de certains bâtiments, les interférences électriques peuvent donner des réponses sonores en continue absolument intolérables à l'oreille vous obligeant à tester votre CZ-21 dehors.
4. **Sols hautement minéralisés** : ils peuvent provoquer un son de cloche ou des faux signaux permanents. Vérifiez alors votre balance des effets de sol (voir page 11). Tentez de réduire la sensitivité ou d'augmenter la discrimination. Passez en mode *autotune*. Refaites la balance des sols en utilisant la technique décrite page 13. Si rien de tout cela ne fonctionne, monter le disque de détection au dessus du sol jusqu'à disparition du faux signal et continuez ensuite de détecter avec cette hauteur de disque.
5. **Les sables noirs** : comme pour les sols hautement minéralisés ci-dessus.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

PANNEAU DE CONTRÔLE

Piles chargées : forte tonalité haute
piles faibles : faible tonalité basse
piles à changer : pas de tonalité
Pendant son utilisation, le volume du haut parleur faiblit à devenir inaudible avant que les performances du détecteur ne soient compromises par des piles usagées.
PINPOINT : actionnez le passage en mode pinpoint avec le bouton central. Il s'agit d'un mode statique sans déplacement du disque de détection. Le détecteur n'émet alors qu'un son monotone quel que soit le métal détecté par le disque. Pour utiliser ce mode, pressez le bouton, attention : ce dernier ne reste pas enfoncé et vous ne sentirez donc pas de mouvement particulier du bouton. Si vous appuyez une seconde fois sur le bouton, alors vous sortez du mode pinpoint pour retourner au mode de prospection dynamique précédent. Il suffit juste d'une brève pression modérée sur le centre du bouton. Le bouton a un temps d'attente de 2 secondes avant de pouvoir considérer une autre pression.

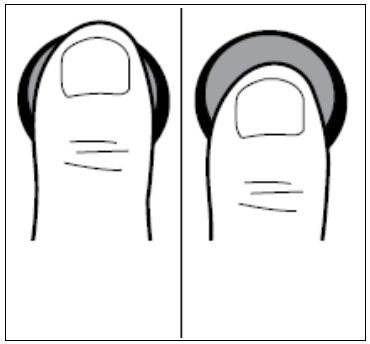

BALANCE DES SOLS

Avec une balance correcte, votre CZ-21 aura un minimum de réponse à la minéralisation du sol. Plus le sol est minéralisé (ou plus la sensitivité est élevée), plus il est important d'avoir une balance des sols bien ajustée. Une fois que la balance est faite en mode *autotune* ou *target ID*, vous pouvez alors passer d'un mode à l'autre sans avoir à refaire la balance. Vérifiez votre réglage de temps à autre car les conditions de sol peuvent changer rapidement.
Si vous avez des difficultés à faire votre balance, réduisez la sensitivité ou déplacez vous un peu au cas où vous seriez au dessus d'un objet métallique. Certains sols très minéralisés ne vous permettront pas d'utiliser la balance avec le bouton dédié.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

BALANCE RAPIDE

Ce sera probablement votre méthode préférée pour effectuer une balance des sol, sauf pour les zones les plus difficiles. Cette balance est rapide, facile et appropriée, que ce soit en mode *autotune* ou *target ID*.

1. Avec *GROUND* réglé sur *10*, maintenez votre disque de détection entre 15 et 30 cm au dessus du sol. Assurez vous de bien être à plus d'un mètre de tout métal.
2. Appuyez sur le bouton pinpoint et abaissez le disque jusqu'au sol, tournez le bouton GROUND dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à obtenir un signal audio, puis tournez le bouton dans l'autre sens jusqu'à la position exacte dedisparition du signal sonore.
3. Faites toujours la balance des sols du CZ-21 là où vous voulez prospecter, que ce soit sur terre ou sous l'eau.

Remarque :

1. Si vous avez une réponse lorsque vous abaissez le disque de détection avec *GROUND* réglé sur *10*, vous êtes certainement au dessus d'un objet métallique : déplacez vous et recommencez votre balance.
2. Si vous avez un son de cloche soudain qui ne soit pas précédé d'une augmentation du signal sonore lorsque vous abaissez le disque, vous devez vous trouver au dessus d'un sol ou d'un sable très fortement minéralisé. Dans ce cas il est préférable d'utiliser la technique par pompage pour faire la balance des sols.
3. Si vous n'avez aucune réponse audio, ou alors une réponse très faible, tournez le bouton *GROUND* de la position *10* vers la position *0*, car vous vous trouvez sans doute sur une zone très peu minéralisée. Laissez juste le réglage sur *10* et commencez à prospecter.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

FAUX SIGNAUX

Un faux signal sonore apparaît lorsqu'une cible est mal identifiée. Par exemple, un fragment de tirette peut être identifiée comme du Nickel. De même, une petite monnaie profonde dans un sol particulièrement minéralisé peut être reconnue comme du fer. Plus le détecteur est sensible et plus il est difficile d'éviter les faux signaux. Votre CZ-21 étant une machine extrêmement sensible, vous serez amené à en rencontrer. Voici les cas les plus fréquents :

1. **Déchet** : voici la plus grande source de faux signaux. De grands morceaux irréguliers de déchet métalliques donnent des sons forts et clairs. Dans ce cas, vous devrez sans doute déterrer la cible, mais avec un peu d'expérience, vous les éliminerez en mode pinpoint. Un autre cas fréquent est celui des signaux sonores qui ne sont audibles qu'une seule fois ou qui ne se répètent pas au passage retour du disque. Lorsque ceci survient, le CZ-21 est alors dans l'incapacité d'identifier à cause soit de sa taille, de sa profondeur ou de son alliage. Le CZ-21 peut alors identifier la cible tantôt comme une pièce, tantôt comme du fer, selon la direction du disque.
   Si votre réglage de DISC est sur 0, vous entendrez d'abord une tonalité élevée (monnaie) puis une tonalité basse (fer). Si ce réglage est plus élevé, de sorte de rejeter le fer, vous entendrez une tonalité élevée (monnaie) puis plus rien au retour du disque.
   La plupart du temps, le signal se contente de disparaître, quelle que soit ensuite la direction que vous imprimez au disque de détection. Ces signaux non répétitifs sont presque toujours causés par des déchets métalliques que vous pouvez ignorer complètement. Si vraiment vous avez un doute, passez en mode pinpoint pour connaître la position de la cible et sa nature exacte. Si le signal est répétitif alors vous pouvez creuser, mais si le signal est non-répétitif, passez votre chemin. Si votre localisation en mode pinpoint est différente de celle obtenue en mode dynamique, alors vous devez être en présence de fer

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

OUTILS D'EXCAVATION

1. Un tamis spécial pour le sable pour les prospecteurs sur plage et pour fonds marins sableux est disponible dans toutes les bonnes boutiques de détection.
2. Les plongeurs utilisent quantité d'outils de récupération de cibles selon les conditions auxquelles ils sont confrontés comme la nature des fonds marins ou de lacs. Un piochon conviendra pour des sols composés de petites roches ou de terres argileuses partant en mottes. La plupart des plongeurs utilisent très souvent leurs seules mains. Les chasseurs de trésor professionnels utilisent souvent des tuyaux d'air alimentés par un compresseur extérieur pour souffler loin sable, gravier ou boue légère.
3. Sur terre, un bon couteau avec une lame de 13 cm suffira pour la plupart des sols. D'autant plus s'il s'agit d'un modèle dit de survie car il est alors quasi impossible de tordre ou casser la lame.
   Attention : utiliser un couteau pliable sans collier sécurité est un bon moyen de perdre un doigt.
4. Un tournevis résistant et émoussé est parfois utilisé par certains pour les cibles peu profondes, évitez cette erreur.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

METHODE PAR POMPAGE

1. Tournez le bouton *DISC* sur la position *AUTOTUNE* pour passer dans ce mode. Réglez *SENSITIVITY* jusqu'à commencer à entendre un *threshold* (bruit de fond ou *hum*). Placez le disque de détection entre *15* et *30* centimètres au dessus du sol et à plus d'un mètre de tout objet métallique. N'utilisez pas le bouton pinpoint durant cette manipulation.
2. Baissez le disque entre 2 à 5 cm du sol et montez le rapidement. Remarquez qu'en baissant le disque, le signal sonore diminue puis augmente lorsque vous remontez le disque, puis diminue de nouveau lorsque le disque arrive entre 15 et 30 cm au dessus du sol. Inversement, si vous placez le réglage *GROUND* sur *1*, alors le *thresold* (*hum*) augmente lorsque vous abaissez le disque puis disparaît à la remontée du disque.
3. Votre objectif est maintenant d'amener le réglage *GROUND* sur une position qui empêche ou minimise les variations sonores du bruit de fond (*threshold*) lorsque vous abaissez ou remontez le disque de détection. Mettez *GROUND* sur la position *9*, baissez puis relevez le disque de détection. Vous avez alors trois cas possibles.
   a) Le son diminue lorsque vous abaissez le disque puis augmente lorsque vous remontez le disque : diminuez la valeur de la balance (*GROUND*) de quelques crans jusqu'à ce que le bruit de fond ne change plus (ou très peu).
   b) Le son augmente lorsque vous baissez le disque puis disparaît lorsque vous remontez le disque. Vous avez dépassé le bon réglage de la balance (*GROUND*). Vous devez donc l'augmenter de quelques crans, jusqu'à ce que le bruit de fond ne change plus (ou très peu).
   c) Le *hum* (bruit de fond) reste inchangé ou presque : votre CZ-21 a une balance des effets de sols correcte et vous pouvez prospecter.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

BALANCE DES EFFETS DE SOL

4. Avec un peu de pratique, vous ferez rapidement des balances des effets de sols par pompage tout en utilisant le bouton *GROUND*.

REMARQUES :

1. Si vous avez une réponse audio la première fois que vous abaissez le disque avec un GROUND réglé sur 10, vous vous trouvez certainement au dessus d'un objet métallique. Déplacez vous un peu et recommencez.
2. Si vous avez subitement un son de cloche, sans aucun son croissant auparavant, alors vous êtes très probablement sur un sol (ou un sable) très fortement minéralisé. Au lieu de baisser votre disque jusqu'à 2-5 cm, arrêtez de descendre le disque juste avant d'entendre le son de cloche, puis faites votre balance des effets de sols comme décrit plus haut.
3. Si vous n'avez pas de réponse audio du tout, ou si le bruit de fond (hum) reste constant quel que soit la valeur de GROUND lorsque vous pompez, alors vous êtes probablement- dans une zone très peu minéralisée. Vous pouvez alors laisser le réglage ground sur 10 et prospecter.
4. Vérifiez votre balance des effets de sols de temps à autres.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

RECUPERATION DES CIBLES

Une fois la cible identifiée et localisée, votre objectif sera de la récupérer rapidement., soigneusement et sans laisser de traces de votre excavation. Il y a autant de manière de récupérer une cible qu'il existe de prospecteurs. Ce qui vous conviendra doit cependant toujours respecter les diverses lois en vigueur sans causer de dégâts à l'environnement ou sous l'eau.
Généralement les plongeurs et les prospecteurs de plages ne causent quasiment jamais de dégâts lorsqu'il s'agit de petites cibles. Par contre, si vous envisagez de prospecter dans des réserves ou des parcs, votre manière de récupérer des cibles n'est pas sans incidence.

POINTS A SAVOIR :

1. Si vous avez le moindre doute, creusez : ce n'est pas au CZ-21 de décider si une cible est intéressante ou pas.
2. Les belles trouvailles vont souvent par deux ou par trois. Une fois que vous avez récupéré une belle cible, repassez le détecteur dans votre trou à la recherche d'un second signal. De même prospectez soigneusement tous les abords immédiats en marchant lentement autour de votre trou, deux ou trois fois. Recouvrez bien vos balayages précédents lorsque vous décrivez une spirale. Creusez toujours pour chaque objet suspect : vous pourriez bien avoir une bonne surprise.
3. Repassez le détecteur dans votre trou, même si vous n'y avez trouvé qu'un déchet métallique : de bonnes surprises se cachent aussi souvent sous des débris.

Quelle que soit votre façon de procéder, souvenez vous qu'un chasseur de trésor est toujours fier de laisser la végétation intacte sans causer de dégats. Si vous ne voulez pas voir vos aires de prospection réduites dramatiquement par des décrets et lois, efforcez vous de laisser vos zones de prospection propres et rebouchées.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Le moyen le plus simple pour estimer une profondeur est de s'essayer avec des cibles exemples, ou de creuser pour toutes les cibles, jusqu'à pouvoir estimer quels sont les signaux de cible les plus appropriés.

13. Recherchez des signaux qui soient répétitifs sans perdre de temps avec les signaux non répétitifs ou qui ne sonnent pas sur les survols retour du disque de détection. Dans ces cas, vous êtes sans doute confronté à un déchet métallique normalement sous vos paramètres de discrimination.
14. Si vous êtes sur un terrain sans déchets métalliques, essayez de prospecter en mode *AUTOTUNE* et essayez de reconnaître vos cibles avec *DISC* sur la position *0*. Vous trouverez ainsi bien plus de cibles avec des profondeurs plus élevées. Vous éliminerez aussi la plupart des faux signaux. Si vous avez des difficultés à localiser ou à identifier vos cibles en mode ID, ne perdez pas davantage de temps et appuyez sur le bouton *PINPOINT*. Vous obtenez alors la position de la cible, en sortant de ce mode vous aurez aussi sont *ID* (nature de la cible).
15. Si votre cible disparaît lorsque vous passez en mode *PINPOINT*, vous avez sans doute pressé le bouton *PINPOINT* en étant trop près de la cible ou d'un objet métallique. Repassez en mode *PINPOINT* en laissant le disque de détection au dessus d'un autre endroit.
16. Ne perdez pas trop de temps à creuser des trous pour des cibles que vous ne trouvez pas : si vous avez déjà tenté de les approfondir et/ou de les élargir en vain, vous risquez d'être en fait au dessus d'une canalisation ou d'un cable souterrain.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

MODES DE RECHERCHE

Votre CZ-21 dispose de deux modes de recherche : *Target ID* et *Autotune* qui sont tous deux des modes dynamiques nécessitant un disque de détection en mouvement pour pouvoir détecter des cibles métalliques. Contrairement aux autres détecteurs de métaux, la discrimination n'a ici que peu d'impact sur la profondeur de détection. Remarquez d'ailleurs que le mode *autotune* est plus performant et peut détecter un peu plus profond. La profondeur de détection reste néanmoins fonction de la taille, de la forme et de la conductivité des cibles ainsi que du réglage de la sensitivité du CZ-21.

MODE AUTOTUNE

Placez *DISC* sur *AUTOTUNE* pour une recherche très sensible, profonde et en tous métaux. Ce mode accepte tous les métaux et ne permet donc pas d'identifier la nature des cibles ou d'en discriminer certaines.

Ce mode est particulièrement utile dans trois cas :

1. Des terrains peu pollués en déchets métalliques. Le mode A*utotune* a une gamme plus étendue que le mode *target ID*, réduisant ainsi les possibilités de rater une cible. Lorsque vous avez repéré une cible en mode *Autotune*, pressez le bouton *PINPOINT* pour une localisation fine, puis mettez *DISC* sur la position *0* pour connaître la nature de la cible en mode *Target ID*. Le réglage DISC est conçu pour passer facilement entre *Autotune* et *0*.
2. Sables et sols hautement minéralisés. Le mode Autotune est recommandé sur les plages de sables gris ou noirs et sur les autres sols hautement minéralisés. Vous aurez sans doute besoins de réduire la sensitivité et balayer à plusieurs centimètres au dessus du sol (voir page 14). Les pépites d'or sont généralement trouvées dans des sols très minéralisés, donc Autotune sera le mode de prédilection des prospecteurs.
3. Tous métaux. La recherche archéologique, les plongeurs chasseurs de trésors utilisent pour cela le mode *Autotune* qui optimise aussi la profondeur de détection.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

MODE TARGET ID

Avec DISC positionné entre 0 et 6, le CZ-21 est capable d'identifier de nombreus types de petites cibles, et, selon le niveau de discrimination, ignorer (rejeter) la plupart des cibles. Pour mieux comprendre comment répond votre CZ-21 essayez ceci :

1. Eparpillez diverses cibles comme des monnaies, des anneaux, tirettes de canette, clous et papiers métallisés. Disposez aussi quelques cibles plus grandes comme des bouchons métalliques de bouteilles, des cannettes métalliques, etc.
2. Réglez *DISC* sur *0*, *SENS* sur *5*. Réglez le volume sonore à votre convenance pour une écoute confortable au dessus des cibles.
3. Effectuez la balance des effets de sol (pages 11 à 14).
4. Maintenez le disque parallèle au sol, à 5 cm, passez le lentement d'avant en arrière (et inversement) au dessus de chacune de vos cible test. Souvenez vous que le disque doit être en mouvement pour générer une réponse, et que le centre du disque doit passer juste au dessus de la cible pour une identification correcte.
5. Observez bien les différentes réponses que vous obtenez sur les différentes cibles. Votre CZ-21 donne une tonalité basse pour le fer et l'acier. Les monnaies américaines donnent une réponse de haute tonalité.
6. Remarquez bien que des cibles ferreuses allongées comme des clous génèrent des doubles bips lorsque le disque de détection les survole dans le sens de leur longueur, et un seul bip si le disque passe à angle droit.
7. Le signal issu d'une grande cible ou d'un cible affleurant la surface surchargera les circuits rendant toute identification impossible. Le CZ-21 indique ceci avec un son de cloche caractéristique. Une telle surcharge n'abîme pas le détecteur : le signal est juste trop fort pour une interprétation de votre machine. Dans un tel cas, éloignez le disque de cette cible, car en balayant à une distance plus grande vous pourrez alors identifier cette cible.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Les pépites d'or peuvent se retrouver dans toutes les catégories selon leurs tailles et formes. Les plus petites pépites étant dans la moitié inférieure de la gamme des cibles. Donc, si vous ne recherchez pas que des monnaies US, vous devrez essayer quelques cibles tests pour que vous puissiez déterminer à quel niveau de discrimination vous désirez prospecter et pour quelles cibles vous désirez creuser.

10. Voici une méthode rapide et facile, sans creuser, pour voir la différence entre un petit morceau de feuille métalisée proche de la surface et un anneau en or (ou autre cible intéressante) : placez le disque proche de la cible et survolez la rapidement une fois d'un coup de poignet sec. Si la cible disparaît, il s'agit sûrement d'un morceau de papier métallisé, sinon creusez car vous risquez fort de trouver un anneau en or. Entrainez vous pour bien maîtriser ce mouvement.
11. Ne soyez pas effrayé de devoir baisser la sensitivité. Il n'est vrai que plus la sensitivité est élevée et plus le CZ-21 détecte profondément, que dans les meilleures conditions de terrain. Mais si vous avez des faux signaux incessants à cause d'interférences électriques, de minéralisations excessives, ou d'une forte pollution en débris métalliques il faut baisser la sensitivité, quand bien même vous l'amèneriez à *2*. Vous serez surpris de tout ce que vous pouvez encore trouver ainsi dans des zones qui seraient autrement impraticable.
12. Réglez la discrimination à un niveau approprié. Si il n'y a que peu de déchets métalliques, laissez la à un niveau faible juste pour éliminer les ferreux et creusez pour tout le reste. Si vous êtes intéressé par les monnaies, laisser la discrimination assez élevée. Vous pouvez même écarter les pennies en nickel ou en zinc dans des zones particulièrement polluées. Si vous recherchez des anneaux en or, des reliques, des artefacts ou de petites monnaies anciennes, vous devrez avoir une discrimination très faible. Pour estimer correctement à quel point la discrimination est basse, il suffit d'un assortiment de cibles tests, ou de creuser pour toute cible détectée jusqu'à ce que vous déterminiez quel niveau vous conviendra le mieux.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

IDENTIFICATION DES CIBLES

5) Le bouton DISC comporte des crans pour graduer la discrimination et donc l'identification pour les catégories de cibles de moyennes et hautes tonalités. Regardez le décalage de l'affichage des ID de cible (nature des cibles) pour voir ce qui est discriminé avec le réglage DISC.
6) Si vous avez un signal de haute tonalité par exemple, vous pourriez bien avoir trouvé une pièce US. Si vous voulez déterminer de quelle pièce il s'agit, avancez le réglage DISC sur la position 5 :si vous perdez le signal, votre cible est probablement en nickel (ou similaire). Si vous avez toujours votre signal, passer au réglage 6 : si vous perdez le signal, votre cible devrait être un penny en zinc, sinon, alors vous avez une monnaie qui pourrait être un penny de cuivre, ou un vieux dollar en argent, ou une monnaie plaquée. La plupart des autres petites cibles seront ignorées.
7) La même chose s'applique pour les signaux de tonalité moyenne : les tirettes rondes sont discriminées à partir du réglage 2, les papiers métallisés à partir du réglage 3 et les tirettes rectangulaires à partir de 4. Si par exemple vous cherchez des anneaux en or dans une zone très polluée, vous pouvez discriminer au moins quelques catégories de déchets (ferreux, tirettes rondes et papiers métallisés) : les anneaux d'or seront dans la catégorie des tirettes rectangulaires et toutes les catégories de monnaies. Mais vous devrez accepter de creuser pour des tirettes rectangulaires.
8) Le CZ-21 identifiera correctement la plupart des cibles avec l'indication ID mais cette détermination peut s'avérer inexacte. Les grandes cibles, une minéralisation fluctuante, de mauvaises cibles à proximité immédiate des bonnes, des cibles profondes , sont autant de sources d'erreurs d'identification.
9) Vous devez aussi comprendre qu'il y a nombre de cibles intéressantes qui ne sont pas classifiées par le CZ-21 : les anneaux d'or par exemple peuvent se retrouver dans n'importe quelle catégorie sauf celle du fer. Beaucoup de monnaie étrangères (surtout les plus récentes) peuvent être saaimilées à des papiers métallisés ou des tirettes de canette.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

MODES DE RECHERCHE

8. La plupart des anneaux d'argent génèrent une tonalité haute. Les anneaux en or se retrouvent dans les catégories tirettes/feuilles métallisées (tab/foil) avec une tonalité moyenne car les anneaux d'or ont une conductivité proche de celle de l'aluminium (papiers, tirettes) certains autres sont plus proches des pièces 5 cents US ; le CZ-21 peut séparer ces signaux de l'aluminium.
9. Augmentez maintenant le réglage *DISC* sur la position *1* : vous trouverez alors que le CZ-21 rejette les petites cibles ferreuses et ne sonne donc plus.
10. Continuez à augmenter *DISC* : le CZ-21 ignore de plus en plus de cibles tests. Avec DISC sur *4* vous entrez dans un mode "*monnaies uniquement*" qui ignore fer, tirettes et papiers métallisés, en acceptant les monnaies US.
11. L'ID de cible se déplace à chaque réglage de DISC comme illustré :

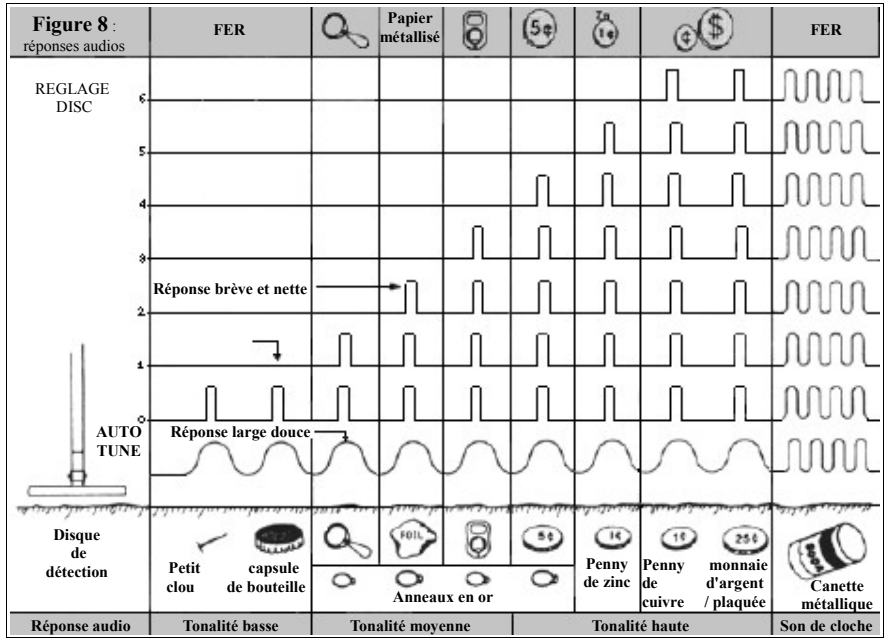

Figure 8 : réponses audios

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

L'ID de cible se décale suivant la valeur de *DISC*, ce qui permet d'accepter ou de rejeter des catégories de cibles. Par exemple, les papiers métallisés (*Foil*) sont placés entre *2* et *3*. Ceci explique que les papiers métallisés soient acceptés avec *DISC=2* et rejetés avec *DISC=3*.

12. Vous pouvez avoir des signaux audio variant pour diverses cibles et selon les niveaux de discrimination. Remarquez bien que plus vous augmentez la discrimination et plus il y a de cibles rejetées.
13. Passez maintenant le réglage DISC sur Autotune, et observez les réponses tout à fait différentes : pas de réponses brèves et nettes, mais des réponses plus douces et plus larges.

SUR TERRE OU EAUX PEU PROFONDES

De bonnes techniques de recherche sont nécessaire dans la chasse au trésor.

1. Assurez vous que le CZ-21 a une balance des sols correcte.
2. Choisissez le mode de recherche qui vous semble le plus adapté. *Target ID* est recommandé pour débuter avec le réglage de *DISC* sur *4*, ou alors en mode *Autotune*.
3. Réglez la sensitivité. Seule l'expérience vous permettra d'appréhender comment l'adapter à votre situation, mais vous voudrez sans doute commencer avec la plus haute sensitivité possible. Nous recommandons de commencer avec une sensitivité réglée sur *5*. En mode *Autotune*, réglez la de sorte de ne percevoir qu'un très léger bruit de fond (*hum*)
4. Réglez le volume sonore. Souvenez vous qu'au delà de *5*, seules les réponses des petites cibles continuent à être amplifiées, de sorte que les petites cibles répondront comme des cibles plus grosses. Certains prospecteurs évitent d'aller sur un réglage supérieur à *5*, car ainsi la réponse audio reste proportionnelle à la profondeur et à la taille des cibles.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

IDENTIFICATION DES CIBLES

Le mode Target ID est très facile sur le CZ-21, souvenez vous juste de ceux règles :

1. vous devez être en mode *Target ID*
2. le centre du disque de détection doit passer directement au dessus de la cible.

Il est toujours payant de marcher lentement et de faire se chevaucher les balayages. Par contre si vous prospectez une grande surface inconnue, vous aurez tendance à marcher plus rapidement et à ne pas faire se chevaucher vos balayage avant d'avoir pu trouver une cible intéressante. Dans ces cas là, ralentissez et assurez vous que vos balayages se chevauchent bien ou vous risqueriez de rater des cibles par impatience.
Dans les zones polluées par des débris métalliques, pour réduire les chances de masquages d'une cible intéressante par un déchet, faites des balayages plus lents et plus courts.

1. Lorsque vous avez détecté une cible, faites un *pinpoint* pour avoir sa position exacte. Une identification correcte des cibles dépend d'une bonne localisation, c'est pourquoi nous vous recommandons d'utiliser le bouton *Pinpoint* plutôt que l'*autotune* ou le mode *target ID* pour cette localisation.
2. Une fois la cible localisée, appuyez de nouveau sur le bouton *pinpoint* pour sortir du mode *PINPOINT*. Si vous utilisez le mode *Autotune*, passez le bouton *DISC* sur *0*. En mode *Target ID*, ne touchez pas au réglage *DISC*.
3. Déplacez le disque de détection de droite à gauche et inversement, juste assez pour passer au dessus de la cible de sorte d'avoir un signal fort et clair. Si vous n'avez plus de signal après le pinpoint, alors votre cible est rejetée par votre réglage de discrimination.
4. Après localisation précise (pinpoint), votre cible continue à vous donner un signal clair, vous avez l'ID de cible ou au moins sa catégorie. Une tonalité basse indique une cible probablement ferreuse. Une tonalité moyenne correspond aux tirettes et papiers métallisés, et une tonalité haute indique des monnaies US.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

PINPOINTING

La localisation précise des cibles est rapide et facile en utilisant la touche Pinpoint. Le disque de détection n'a plus besoin d'être en mouvement pour donner une réponse audio.

1. En mode Autotune ou Target ID, une fois une cible détectée et indiquée par un bip sonore, éloignez le disque de détection et appuyez sur la touche Pinpoint avec le disque très proche du sol.
2. Lorsque vous rapprocherez le disque de la zone où se trouve la cible, le volume et la tonalité augmenteront.
3. Lorsque le signal sonore est à son maximum, le disque est au dessus de la cible : déplacez le sur le coté et ramenez le deux ou trois fois pour vérifier votre localisation. Arrêtez le sur le signal le plus fort.
4. Répétez ceci encore une fois, mais cette fois de droite à gauche (et inversement) et d'avant en arrière (et inversement) pour plus de précision.

Remarque : des cibles très grandes ou en surface peuvent donner un signal large en mode pinpoint. Ceci peut rendre la localisation difficile. Dans un tel cas repérez où commence le signal en mode pinpoint. Lorsque vous êtes bien au dessus de la cible, appuyez de nouveau sur le bouton Pinpoint : ceci diminue automatiquement la sensitivité et réduit l'étalement du signal pinpoint. En répétant cette technique quelques fois, vous pouvez réduire l'emplacement de la cible à une toute petite surface.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

5. Une fois vos réglages corrects, Commencez à prospecter en marchant lentement et en balayant avec le disque de détection en décrivant un demi-cercle comme sur la figure 9 ci dessous.
6. Maintenez le disque très près du sol : ceci est très important pour une couverture maximale du sol et une profondeur de détection optimale. Dans une prairie, vous pouvez amener le disque au contact de l'herbe et la caresser lors des balayages.
7. Faites chevaucher chacun de vos balayages par le suivant sur la moitié de la longueur du disque : le champs de détection est conique, donc si vous ne faites pas se chevaucher vos balayages, vous raterez des cibles profondes.
8. Soyez méthodique. Repérez bien où vous êtes déjà passé, et où vous allez.
9. Déplacez le disque à un rythme confortable et régulier : le CZ-21 est un détecteur dynamique : le disque doit se déplacer pour détecter les cibles (sauf en mode pinpoint).
10. Prenez votre temps. Si vous allez trop vite, vous ne pourrez pas faire se chevaucher correctement vos balayages et une grande surface de sol ne sera donc pas examinée. Si vous déplacez votre disque trop vite, vous perdrez de la sensitivité et donc vous raterez des cibles profondes ou petites.
11. La figure 12 de la page 20 montre comment le CZ-21 est affecté par la vitesse de balayage, la minéralisation et le mode de recherche choisi.

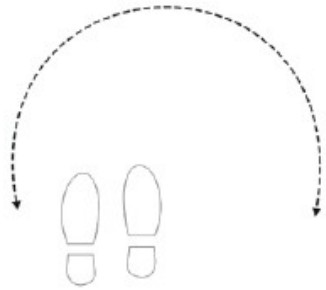

Figure 9 : avec une canne à la bonne longueur, le CZ-21 est équilibré pour des mouvements de balayages circulaires devant le prospecteur : plus large à droite pour les droitiers et plus large à gauche pour les gauchers. Assurez vous de bien faire se chevaucher vos balayages.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

Impact de la vitesse de balayage, de la minéralisation du sol et du mode de recherche

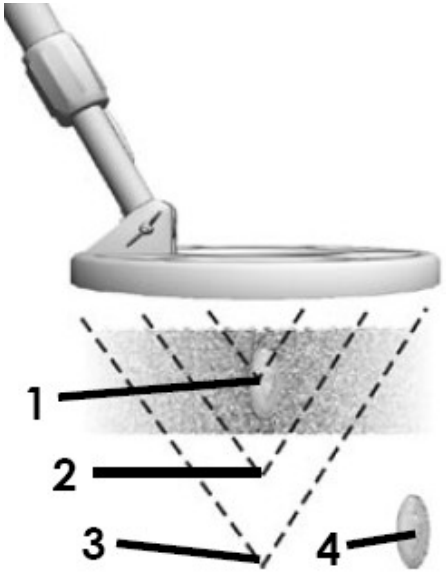

1. Profondeur minimale
   a. balayage très rapide ou très lente
   b. sols hautement minéalisé
   c. Mode Target ID
2. Profondeur moyenne
   a. balayage moyen
   b. minéralisation moyenne
   c. Mode Target ID
3. Profondeur maximale
   a. balayage moyen
   b. sol peu minéralisé
   c. Mode Autotune
4. Cible ratée

nombre de cibles ne seront pas détectées alors qu'elles sont à la portée du CZ-21 si vous ne faites pas se chevaucher vos balayages.

Figure 12 : zones de détection du disque

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA FRANCE PAR LES IMPORTATEURS PLANETE DETECTION/PRINGAULT 09/2007. TOUTE REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST INTERDITE. RESPECTONS ENSEMBLE LA LOI n° 89.900 du 18.12.1989.

RECHERCHE SOUS L'EAU

Le CZ-21 est étanche jusqu'à 76 mètres. Son utilisation est identique sur terre ou dans l'eau. Les quelques différences concernent la technique de prospection.

1. Mettez en marche votre CZ-21 sous l'eau comme décrit page 6. Nombreux sont ceux qui préfèrent le mode Autotune, et dans ce cas vous pourrez régler le Threshold (bruit de fond) légèrement plus fort que sur terre ferme. Si vous portez une combinaison de plongée, vous devrez sans doute mettre le volume sonore au maximum.
2. Maintenez le disque aussi loin que possible de vous et de votre équipement de plongée. Faites des balayages devant vous avec le disque de détection de manière semi-circulaire. Voir la figure 13 ci dessous.
3. Maintenez au mieux le disque proche du fond et bien parallèle au sol. Faites chevaucher chaque balayage de 50% par le suivant.
4. Vérifiez votre balance des sols toutes les 5 à 10 minutes.
5. Observez les règles de sécurité en plongée.
6. Maintenez le cable inutile enroulé serré sur la canne surtout si vous nagez parmi des coraux ou des rochers pour éviter de l'accrocher.
7. Les plongeurs doivent veiller à ne pas obstruer les trous de drainage sur les écouteurs. Le mieux est d'attendre d'être sur site avant de mettre les écouteurs, et de les enlever avant de rejoindre la surface.
8. Maintenez le disque à au moins 60 centimètres de vous, car sinon les éléments métalliques de votre équipement de plongée seraient détectés.

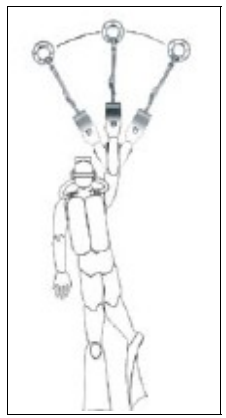

Figure 13 : bougez lentement en maintenant le disque de détection loin de vous et aussi près que possible du fond.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.